



**Réponse du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 5323 du 2 décembre 2021 de Madame la Députée Carole Hartmann.**

Question 1 : Quand les travaux relatifs au lot 1 vont-ils démarrer ?

Le démarrage des travaux relatifs au lot 1 a dû être reporté à septembre/octobre 2022, d'une part en raison des résultats des sondages archéologiques qui ont entraîné une adaptation des plans concernant les murs de soutènement, et d'autre part en raison du fait que l'autorisation environnementale, sollicitée en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, n'a pu être délivrée que récemment, à savoir le 24 novembre 2021.

Question 2 : Est-ce que les avant-projets respectivement sommaire et détaillé pour les lots 2 et 3 ont déjà été présentés ?

L'avant-projet sommaire du lot 2 (bypass carrefour N11/CR366) a été présenté en décembre 2021 et l'avant-projet détaillé du lot 3 (voie Charly) est en train d'être finalisé.

Question 3 : Toutes les emprises foncières nécessaires pour les trois lots ont-elles pu être acquises entretemps ?

En ce qui concerne le lot 1, toutes les emprises requises ont déjà été acquises. Le dossier des emprises pour le lot 2 a été approuvé par le comité d'acquisition, de façon que les pourparlers avec les propriétaires peuvent être entamés prochainement. Quant au lot 3, le dossier des emprises a été remis aux mains du comité d'acquisition pour validation.

Question 4 : Quand les travaux relatifs aux lots 2 et 3 pourraient-ils commencer ?

Le début des travaux des lots 2 et 3 est programmé pour le début de l'année 2024, à condition que les autorisations nécessaires soient délivrées en temps utile et que les emprises foncières nécessaires à la réalisation des travaux soient acquises.

Question 5 : Quand les travaux relatifs à la réalisation de la voie de délestage d'Echternach pourront-ils être finalisés ?

L'achèvement d'un projet dépend de nombreux facteurs, car plusieurs acteurs sont impliqués tout au long du processus. Comme déjà indiqué dans la présente question parlementaire, il y a encore quelques étapes essentielles à franchir pour pouvoir mener à bien le projet dans son ensemble, sans tenir compte des imprévus et des complications qui peuvent toujours survenir. À ce stade, il est donc impossible d'annoncer une date précise, voire approximative pour l'achèvement des travaux relatifs à la réalisation de la voie de délestage d'Echternach.

Luxembourg, le 19 janvier 2022

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) François Bausch